

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DJ BRIC 50 THEAM EASY UCITS ETF, Compartiment de FCP EASYETF

Classe « EUR Capitalisation » - code ISIN LU0339362732

Ce Fonds est géré par BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, qui fait partie du Groupe BNP Paribas

Objectifs et politique d'investissement

Objectif simplifié :

DJ BRIC 50 THEAM EASY UCITS ETF vise à proposer une exposition au marché des actions BRIC, en reproduisant, tant vers le haut que vers le bas, le rendement du Dow Jones BRIC 50 DR Total Return - code Bloomberg : [B50DRT] (l'« Indice ») moins les frais de gestion, d'exploitation et de structuration.

Caractéristiques clés du Fonds :

Le Fonds exploite la méthodologie dite de la réplification synthétique. Il fera en particulier usage de swaps sur l'Indice. L'objet de ces swaps sera l'échange de paiements d'intérêts sur la base d'un taux nominal et d'une échéance prédéfinis, contre la performance de l'Indice.

Ce Fonds reposant sur une réplification synthétique de l'Indice n'investira pas nécessairement dans les composants de l'Indice. L'exposition au rendement de l'Indice reposera en principe sur des transactions sur instruments dérivés et/ou des instruments dérivés. En particulier, la réplification synthétique de l'Indice sous-entendra la conclusion de transactions sur instruments dérivés négociées au prix normal du marché avec les contreparties. Le fonds peut être exposé au risque de contrepartie à tout moment, en tout ou partie, envers une ou plusieurs contreparties. Dans cette hypothèse, la Société de gestion prendra des mesures de réduction du risque de contrepartie conformes à la réglementation.

Autres informations :

- Actifs négociés : contrats financiers (swaps, etc.) et/ou actions.

- Allocation du revenu : accumulation.

- Fréquence de calcul de la VNI : La valeur nette d'inventaire est calculée pour chaque jour de négociation (J), ledit jour de négociation étant un jour ouvré là où l'Indice du Compartiment se négocie, et en général pour les banques du Luxembourg. La valeur nette d'inventaire par unité datée d'un jour de négociation est calculée et publiée dans les bureaux de la Société de gestion le jour de négociation suivant (J+1) sur la base des cours de clôture (ou du dernier cours en l'absence de cours de clôture) des actifs du portefeuille du Fonds pour le jour de négociation concerné (J). La valeur nette d'inventaire indicative de chaque Compartiment est calculée à chaque mise à jour de l'Indice et publiée par les bourses concernées sur la base de l'évolution en temps réel du cours de chaque composant de l'Indice.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg).

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque d'un Fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le Fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
Les placements en actions sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché. Par ailleurs, ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.
- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- **Risque lié au crédit** : Ce risque concerne la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements : la révision à la baisse de la notation d'une émission ou d'un émetteur peut entraîner une chute de la valeur des obligations au sein desquelles le compartiment a investi.
- **Risque de liquidité** : Ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment souhaité en raison d'un manque d'acheteurs.
- **Risque de contrepartie** : Ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez vous référer à la section « Risques d'investissement » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur www.easyetf.com.



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Marché primaire (investisseurs autorisés)	
Frais d'entrée	6,00 %
Frais de sortie	6,00 %
Marché secondaire (tous investisseurs)	
Frais d'entrée	0 %
Frais de sortie	0 %

C'est le montant maximum pouvant être déduit de votre argent avant placement ou après paiement du produit de votre investissement.

Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	0,64 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés**. Vous pouvez dans certains cas payer moins ; renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

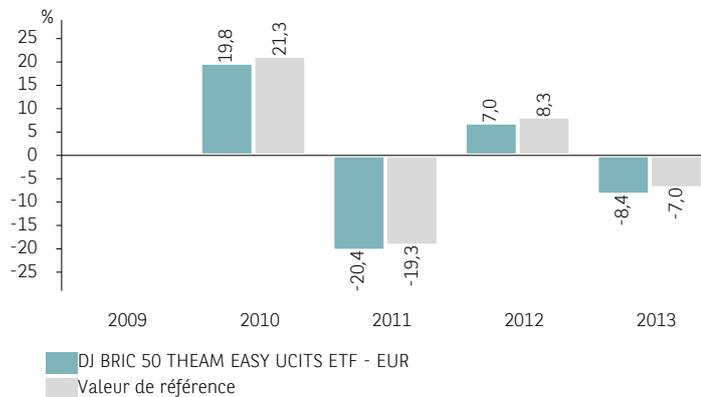
Le montant des **frais courants** est basé sur les dépenses passées déterminées en décembre 2013.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.easyetf.com.

Performances passées



- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes de parts, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Les performances passées ne constituent pas un indicateur pour l'avenir.
- Les frais courants du Fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'actions a été créée le 15 avril 2009.
- Les performances passées ont été calculées en EUR.
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire et le revenu distribuable réinvesti.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas Securities Services (Luxembourg) ; place de cotation : NYSE Euronext et Mexican Stock Exchange
- De plus amples informations concernant le Fonds, y compris le dernier Prospectus, les derniers prix publiés des parts, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues, sans frais, en français, auprès de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG ou en ligne sur www.easyetf.com.
- Selon votre régime d'imposition, les plus-values et revenus liés à la détention de parts de ce Compartiment peuvent être assujettis à l'impôt. Nous vous recommandons de vous renseigner auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de EASYETF. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.

Ce Compartiment est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier ». Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2014.



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

EasyETF